

DIAV I MADAME PELSEZ SERA REMPLACÉE PAR MADAME CALANDRA

vendredi 7 août 2020, par [Thémis](#)

Le 29 juillet 2020, Madame Frédérique CALANDRA a été nommée Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes.

Ancienne Adjointe au Maire de Paris, Bertrand Delanoë, de 2001 à 2008, Madame CALANDRA a été Maire du 20^e arrondissement de Paris de 2008 à 2020.

Elle prendra ses fonctions le 9 août 2020 et succèdera à Madame Elisabeth PELSEZ, première à occuper le poste de Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes à la création de ce service du Ministère de la justice le 8 août 2017.

La FENVAC tient à saluer la richesse du travail accompli par Madame Elisabeth PELSEZ et son équipe qui a permis de concrétiser de nombreux projets pour les victimes : création du Centre national de ressources et de résilience (CNRR), signature d'une convention-cadre avec Pôle Emploi pour favoriser le retour à l'emploi des victimes d'actes de terrorisme, déploiement des comités locaux d'aide aux victimes, création d'un vivier de 4 coordonnateurs chargés d'assister les victimes d'accidents collectifs de transport notamment en favorisant la conclusion rapide d'une convention d'indemnisation entre acteurs, rapport sur « Comment améliorer l'annonce des décès ? », mise en œuvre d'une mission de préfiguration pour la création d'un Musée-mémorial des victimes du terrorisme, etc.

Dans l'exercice de ses fonctions, Madame Elisabeth PELSEZ a brillé par ses qualités humaines. Ayant fait preuve d'une grande disponibilité pour les victimes en leur offrant une écoute bienveillante, l'esprit collaboratif dans lequel elle a œuvré depuis sa prise de poste à l'été 2017 a profondément satisfait les associations.

Le jour de sa nomination, Madame Frédérique CALANDRA a affirmé que « tous les chantiers engagés en faveur des victimes se poursuivront et connaîtront de nouveaux développements ».

En réaction, la FENVAC se doit d'interpeller Madame Frédérique CALANDRA de l'absolue nécessité de maintenir un lien effectif entre son service interministériel et les associations de victimes.

Il devient indispensable, surtout au vu des nouveaux enjeux générés par la crise du Covid19, de renforcer la place des associations dans l'effectivité de la prise en charge des victimes.

Nous sommes convaincus que Madame Frédérique CALANDRA mettra tout en œuvre pour l'efficacité et l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes.

Toutefois, nous regrettons que le poste de déléguée interministérielle à l'aide aux victimes ne soit toujours pas rattaché au Premier ministre pour une plus grande latitude d'action.